Image not found or type unknown

# Cumul des indemnités pour le divorce

Par **ccone**, le **08/12/2015** à **10:33**

Bonjour, si je verse déjà une indemnité au titre de la communauté pour le bien immobilier (je suis propriétaire du terrain ou il y a eu construction par la suite) est-ce que je dois verser également une indemnité compensatrice pour les années de mariage (16 ans au total) est-ce que mon ex-femme peut demander à cumuler les 2 indemnités y a t-il un plafond?merci pour la réponse sachant qu'il y a aussi une pension alimentaire pour 2 enfants que je devrais payé.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés